

Article 13 de la Loi fondamentale : Le logement est inviolable.

Le droit fondamental à l'inviolabilité du domicile s'applique à toute personne séjournant en Allemagne, y compris vous dans un logement collectif tel que Nostorf-Horst. Les chambres que vous utilisez comme chambres privées sont considérées comme des appartements privés par les tribunaux allemands, même si vous n'y vivez pas seul mais avec d'autres personnes. En revanche, les pièces dans lesquelles vous ne vivez pas votre vie privée ne sont pas considérées comme des appartements"; (grandes salles à manger, salles de groupe, etc.). Quiconque entre dans votre appartement/chambre a besoin de votre permission. Quiconque fait cela sans autorisation doit avoir un mandat de perquisition Ou pour donner des raisons très urgentes, à savoir le danger pour la vie et l'intégrité physique des personnes.

Exemple : *La sécurité entend une dispute, des coups et des appels à l'aide dans une pièce. elle peut donc entrer dans la chambre et venir en aide à la personne.*

Déportations: Les intrusion de la police et des autorités de l'immigration

En cas d'expulsion, les officiers ne donnent généralement pas de raison pourquoi ils entrent dans une Chambre ou dans un appartement. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas non plus la décision d'un juge. Cela viole votre droit à l'inviolabilité de la maison. Vos droits fondamentaux l'emportent sur l'intérêt de l'État de vous expulser tant que vous ne représentez pas une menace. En Allemagne, seuls les juges * et non les policiers * et non le Département des Etrangers sont autorisés à décider de la restriction des droits fondamentaux.

Exemple: *la police veut expulser Madame Hourieh. Selon la loi, ils ne peuvent entrer dans sa chambre que si ils ont reçu ordonnance d'un juge. Si ils ne l'ont pas, Madame Hourieh peut leur refuser l'accès à sa chambre.*

En février 2019 un tribunal à Hambourg a statué dans le meme sens. Malheureusement, la plupart des autorités ne respectent généralement pas cette loi. À Hambourg, la loi § 23 HmbVwVG s'appliquent dans le Mecklenburg-Vorpommern § 59 SOG-MV.

Vérifications des chambres: intrusion de travailleurs sociaux

Dans de nombreux chambres pour réfugiés, les règlements intérieurs prévoient que les employés du logement peuvent entrer dans votre chambre. Les règlements intérieurs debout refuges contenant cette phrase sont illégales.

Que pouvez-vous faire?

Informez votre hebergeur. Comme recommandation de lecture, nous recommandons Deutsches Institut für Menschenrechte: „Hausordnungen menschenrechtskonform gestalten “. Se plaindre aux clients des opérateurs. À Nostorf-Horst et Sternbuchholz, il s'agit du bureau d'État pour l'administration interne. Dans les villes de Mecklembourg-Poméranie occidentale, ce sont les services de protection sociale compétentes. Parlez entre vous.

Que faire si mes droits sont violés?

Les violations constantes des droits fondamentaux des demandeurs d'asile dans les camps de réfugiés sont rarement un problème pur une certaine minorité allemande. Presque personne ne le sait. De nombreux demandeurs d'asile ne connaissent pas leurs droits en Allemagne ou craignent les conséquences négatives dans la procédure d'asile s'ils le demandent.

Comme toute autre personne, vous avez le droit de porter plainte pour intrusion (§ 123 StGB) à l'encontre de ceux qui entrent dans votre chambre sans autorisation. Dans de nombreux cas, les employés des autorités, de la police ou des refuges ne sont pas disposés à traiter de telles préoccupations fondamentales. Il est toujours utile de demander conseil ou de contacter un avocat avant de placer une annonce.

Contactez-nous si vous avez besoin d'assistance locale dans le Mecklembourg-Vorpommern.

PRO BLEIBERECHT est un réseau antiraciste qui soutient les demandeurs d'asile dans le Mecklembourg-vorpommern. Notre préoccupation est l'égalité fondamentale des personnes. Nous nous réjouissons de faire la connaissance de militants des droits de l'homme du monde entier et devenir actifs avec vous.